

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 28 MAI 2015 A 18 H. 30**

PRESENTS : Jean-Paul ROCHOIR ; Michel BORDERIE ; Jean-Louis LANAU ; Raphaëlle LAFAYE ; Jean-François MAURY ; Olivier DUPUY ; Nathalie TRAPY ; Colette VEYSSIÈRE ; Jean-Claude JOURDAN ; Gisèle FOURNIER ; Martine BORDERIE ; François VILLATTE ; Béatrice GUILIANELLI ; Pierre DELPEUCH ; Didier GUECHOUD ; Yves RÉMON ; Catherine ARNOUILH ; Virginie BARDET ; Jordan TESSIER ; Marie-Laurence DELMAR ; Catherine LABAT ; Cyril GOUBIE ; Michel SEJOURNE ; Isabelle GRENIER

POUVOIR(S) : Catherine CLAVEL à Michel BORDERIE ; Marie-Lyne SEELI à Jean-Paul ROCHOIR ; Jérôme PAPATANASIOS à Catherine LABAT

EXCUSE(S) :

ABSENT(S) :

M. ROCHOIR ouvre la séance et remercie le Conseil municipal des enfants et des jeunes, nouvellement élu, pour sa présence, ainsi que leur animatrice Mme Julie LENTIGNAC. Il indique que le dépôt de gerbe par le CMEJ, au Monument aux Morts, le 8 mai, a été apprécié et que le CMEJ, s'il le souhaite, pourra le renouveler.

Mme Raphaëlle LAFAYE est désignée secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente séance du conseil municipal est adopté (20 pour, 6 contre).

M. LE MAIRE indique que deux questions diverses sont ajoutées à l'ordre du jour.

FINANCES

I. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Jean-François MAURY

Les crédits figurant à l'article 6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » du budget principal de la Ville ne peuvent faire l'objet d'une dépense effective qu'à raison d'une décision individuelle d'attribution.

Seules les subventions aux associations ayant déposé un dossier complet de demande d'aide financière sont proposées au vote. Les associations pour lesquelles des informations complémentaires sont nécessaires verront leurs demandes de subventions examinées par le Conseil Municipal lorsque ces éléments auront été transmis.

Les propositions de subventions sont les suivantes :

		2014	2015	2015	
		Montant attribué	Montant demandé	Montant proposé	
CULTURE	Comité des fêtes Peymilou	1 400 €	1 600 €	1 400 €	
	Foyer laïque	1 500 €	2 500 €	1 500 €	
	Moonlight Cabaret	500 €	500 €	500 €	
	Photo club	150 €	700 €	150 €	
	Comité de jumelage	400 €	400 €	400 €	
SPORT	AAPPMA	180 €	180 €	180 €	
	Boys & Girls Country Road	250 €	250 €	250 €	
				150 €	aide au projet de Journée country du 24 mai
	Gymnastique	150 €	300 €	150 €	
	Prignonieux Football Club	14 500 €	14 500 €	14 500 €	
	Rugby Club Prigontin	7 600 €	6 100 €	ajourné	
	Union Cyclotouriste	500 €	500 €	500 €	
	Tennis Club de prignonieux	1 600 €	1 600 €	1 600 €	
	Pétanque	250 €	650 €	250 €	
SOCIAL	Prignonieux Solidarité	8 000 €	9 000 €	8 000 €	
	FNACA	70 €	100 €	70 €	
	UPMRAC	70 €	200 €	70 €	subvention
		80 €		80 €	cérémonies
	FCPE (Peymilou)	450 €	600 €	450 €	
DIVERS	Age d'Or	900 €	900 €	900 €	
	Société de Chasse	600 €	700 €	600 €	
	SOS vies de chiens	200 €	250 €	200 €	
	Voisins d'Hugo	50 €	50 €	50 €	
	A.R.A.H	100 €	mt libre	100 €	
		39 500 €	41 580 €	32 050 €	

ECOLES <i>(pour rappel, voté lors de la séance du 2 avril 2015)</i>	Spectacles culturels	1 740 €	1 705 €	1 705 €	
	Classe découverte Peymilou	0 €	0 €	0 €	
	Classe découverte élémentaire (CM2)	4 700 €	3 100 €	3 100 €	
	Classe découverte élémentaire (CP-CE1)	0 €	0 €	0 €	
		6 440 €	4 805 €	4 805 €	

TOTAL

47 311 €	46 385 €	36 855 €
-----------------	-----------------	-----------------

NB : la somme indiquée des montants attribués en 2014 s'élève à 47 140 €, des associations n'ayant pas renouvelé leur demande (ex. Bande à Michel, PEP's)

Les dossiers de subvention sont consultables au service administratif.

M. MAURY indique que la subvention du Rugby Club Prigontin a été ajournée car le nouveau projet sportif n'a pas encore été communiqué par le nouveau bureau. **M. MAURY** précise que la subvention de fonctionnement 2014 s'élevait à 6 000 € (une subvention de 1 600 € avait été attribuée pour des travaux).

Arrivée d'Olivier DUPUY

M. GOUBIE remercie d'avoir pris en compte sa demande formulée l'année précédente de faire apparaître dans le tableau le montant attribué en 2014, pour comparaison.

M. MAURY indique que, dans l'attribution des subventions, l'idée directrice était de maintenir les subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'attribution des subventions telles que proposées ci-dessus, au titre de l'exercice 2015 ;
- d'autoriser le Maire à accomplir les formalités administratives.

II. LOTISSEMENT DES ANCIENNES ECOLES. PRIX DE VENTE DES TERRAINS

Rapporteur : Jean-Louis LANAU

Par délibération en date du 5 octobre 2009, le Conseil Municipal a fixé le prix de vente des sept lots du Lotissement des Anciennes Ecoles à 42 € / m² TTC. Ces lots sont destinés à la vente auprès de particuliers.

Actuellement, sur les 7 terrains concernés, les 2 lots suivants restent à vendre :

Lot	Surface	Prix initial	Commentaires
2	902 m ²	37 884 €	Nécessite des fondations spéciales (micro pieux), estimées à 6 000 €
3	915 m ²	38 430 €	

Après examen en Commission Finances du 19 mai, un nouveau prix est proposé s'élevant à 35 € TTC le m².

Lot	Surface	Prix initial	Prix proposé TTC
2	902 m ²	37 884 €	31 570 €
3	915 m ²	38 430 €	32 025 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité,

- De fixer le prix de vente à 35 € TTC le m² des deux parcelles concernées
- De donner pouvoir au maire de procéder aux formalités administrative et de signer tous les actes à cette fin (en particulier acte notarié)

III. ACQUISITION D'UN TERRAIN ROUTE DES JUNIES (AB 87)

Rapporteur : Raphaëlle LAFAYE

Mme DANYS, propriétaire de la parcelle AB 87, souhaite céder à la Ville une parcelle grévée par une servitude d'entretien d'un fossé busé. D'une largeur de 3 mètres, la parcelle fait environ 339 m².

M. GOUBIE souhaite comprendre l'utilité de l'achat de cette parcelle.

M. BORDERIE indique qu'il s'agit d'un fossé de remembrement dont la Ville doit assurer l'entretien.

M. LE MAIRE ajoute que cette acquisition se fait dans la continuité d'autres parcelles, permettant de constituer une petite bande ouverte aux déplacements à pied ou à vélo. On peut imaginer, à long terme, la création d'un chemin piétonnier, du bas de la commune de La Force jusqu'à Bergerac, passant par la Place du Groupe Loiseau, qui ne traverse que deux routes (Junies, RD34E).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'accepter l'acquisition dudit terrain à l'euro symbolique ;
- De donner son accord à l'établissement d'un acte en la forme administrative selon lequel Michel Borderie, Premier Adjoint, aura la qualité de signataire au nom de la commune, et Jean-Paul Rochoir, Maire, en tant qu'autorité administrative recevra et authentifiera l'acte ;
- D'autoriser Michel Borderie, Premier Adjoint, et Jean-Paul Rochoir, Maire, à accomplir toutes les démarches administratives et à signer, chacun en ce qui le concerne, toutes les pièces nécessaires à l'accomplissement de ce dossier.
- D'inscrire les crédits correspondant aux frais d'établissement de l'acte.

TRAVAUX - URBANISME

IV. SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE LA DORDOGNE (SDE-24). ETUDES TECHNIQUES DE PROJETS COMMUNAUX

Rapporteur : Michel BORDERIE

La Ville de Prigonrieux est adhérente au Syndicat Départemental d'énergies de la Dordogne (SDE 24). Elle a transféré sa compétence éclairage public au SDE 24 et a mis à sa disposition les équipements, pour la réalisation de travaux neufs et de modernisation de son éclairage public.

Pour permettre au SDE-24 d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité du projet et son inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement :

Place de Peymilou	Mise en place de prise de courant
Route du Stade	Prolongation de l'éclairage public jusqu'au lotissement La Pommeraie

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- **De solliciter le SDE 24 afin d'engager les études techniques qui permettront à la commission d'attribution de décider de l'éligibilité des projets susmentionnés et leur inscription éventuelle dans les futurs programmes d'investissement ;**
- **De décider de confier les projets au SDE 24 ;**
- **De mandater Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires auprès du SDE 24.**

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DES DELEGATIONS REÇUES DU CONSEIL MUNICIPAL

Conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et par délibération en date du 17 avril 2014, le Maire a reçu délégation du Conseil municipal pour exercer, au nom de la commune, un certain nombre d'attributions.

- N° 2015-09 Attribution de la maîtrise d'œuvre relatif à "rénovation de la salle des fêtes / transformation en espace socio-culturel", à l'entreprise ADG Griffoul (Bergerac) pour un taux d'honoraires de 9,5 % du montant des travaux (57 000 € HT)
- N° 2015-10 Décision du maire PVR "Allée des Jardins" Combefreyroux - Aubry
- N° 2015-11 Décision du maire PVR "Allée des Jardins" Combefreyroux R.

INFORMATIONS DIVERSES

M. GOUBIE fait lecture de la première question diverse soumise à l'ordre du jour :

Lors de la réunion de la commission « Economie – Agriculture » de la CAB qui a eu lieu jeudi dernier, les élus représentants ont dû émettre un avis quant à la vente d'un terrain situé sur la zone de Lanxade à l'entreprise ADMB. Cet avis a été positif et cette vente fera l'objet d'une délibération et d'un vote lors d'un prochain conseil communautaire. Il semblerait qu'enfin cette zone commence à trouver preneur. A ce sujet plusieurs questions se posent :

La 1ère, vous nous aviez indiqué l'année dernière que plusieurs terrains étaient déjà sur le point d'être vendus et notamment il était envisagé un déplacement du garage Citroën. A ce jour, rien n'a été fait. Que pouvez-vous nous dire à ce sujet ? Et quelles sont les autres pistes sérieuses dont vous aviez fait état ?

La 2nde concerne l'activité de cette entreprise et ses conséquences sur la circulation de la RD32. Afin d'être complet, l'entreprise ADMB est spécialisée dans la réparation et l'entretien d'engins de manutention et de chantier (matériels hydrauliques, camions, engins forestiers et agricoles). Dans le cadre de cette installation, l'entreprise compte recruter deux salariés car elle espère voir augmenter son chiffre d'affaires. Cette installation, dont nous nous réjouissons, va avoir pour conséquence de voir augmenter le trafic d'engins type semi-remorques qui amèneront les engins à réparer. L'accès à la zone de Lanxade se faisant certainement par la route de Sivadal, cela va avoir pour effet de faire démarrer des semi-remorques depuis cette route sur la RD32 avec les risques routiers que nous pouvons connaître à d'autres endroits. Cette installation fait se reposer la question de l'aménagement de la RD32 entre le rond-point de la rocade (nouvelle entrée de Prigonrieux) et la rue de la résistance et notamment par la mise en place éventuelle d'un rond-point (ou autre aménagement de chaussée) ? Face à la création de multiples ronds-points route de Creysse pour des zones non encore commercialisées, est-il possible d'espérer que le côté ouest de Bergerac et notamment le RD32 fasse l'objet d'aménagements et qu'est-il possible de demander au conseil départemental ou à la CAB ? Cet axe que nous qualifions de principal pour notre commune doit faire l'objet d'une réflexion à long terme et nous espérons que nous pourrions travailler ensemble sur ce sujet.

En réponse, Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

Je pense qu'il aurait été plus simple de poser ces questions lors de cette commission.

Bien que n'étant pas présent à cette réunion, et n'ayant pas encore reçu le compte-rendu, je vais essayer de répondre à vos interrogations.

Je précise que la Communauté d'Agglomération de Bergerac a été créée le 1er janvier 2013. Cela peut paraître lointain, mais cela ne fait que 2 ans et demi.

Cette zone de Lanxade a été négociée par la Ville, achetée et créée par la CAB la même année.

C'est la seule Z.A.E nouvelle créée par la Communauté d'Agglomération Bergeracoise, sur les 27 communes. Toutes les autres zones existaient déjà et appartenaient aux différentes communautés de communes.

Depuis l'achat du terrain, 8 lots ont été créés. Deux lots, situés route de Sivaldal, ont été séparés du permis d'aménager car ne nécessitant pas d'aménagement lourd. Dès le début de l'aménagement, ces deux lots ont été retenus, un par le garage Citroën et un par l'entreprise ADMB (actuellement située en ville à Bergerac).

En ce qui concerne les aménagements de sécurité étudiés dès le début, les services de la CAB comme ceux du Conseil Départemental ont jugé qu'un giratoire ne paraissait pas nécessaire pour l'installation des deux premières entreprises et même si la zone était complète, il n'y avait pas nécessité de faire un rond point. Il Je précise qu'un giratoire coûte cher).

Si cela devenait nécessaire à long terme, la CAB a prévu une réserve foncière pour tout aménagement de sécurité.

Voilà, je pense, les réponses qui auraient pu être faites lors de cette commission, si les questions avaient été posées.

Si ma réponse vous paraît incomplète, je vous engage à poser ces questions au prochain Conseil Communautaire prévu le 22 juin par l'intermédiaire d'un membre de votre groupe.

Dans tous les cas si vous connaissez des entreprises souhaitant s'installer sur Prigonrieux, c'est avec plaisir que nous les accueillerons.

M. GOUBIE fait lecture de la seconde question diverse soumise à l'ordre du jour :

Les riverains du quartier de la gare qui avaient écrit à Dordogne Habitat ont reçu mi-mai 2015 un courrier de ce bailleur social au sujet de la couleur mise en place sur les façades des logements en construction. Dans ce courrier, dont la Mairie a reçu copie, il est répondu à une demande de leur part. Il n'y aura pas de changement de couleur au motif que le permis de construire a été déposé conformément à la loi et que les délais de recours sont dépassés. Il est même précisé que les couleurs employées sont en harmonie, soit avec le jaune des maisons environnantes soit avec le rouge des maisons de la vallée du XIXème siècle en bricous rouge.

Par mail envoyé à la Mairie le 16 avril 2015, Mme GENNERET, Directrice Adjointe de Dordogne Habitat, propose de patienter afin de se rendre compte de l'esthétisme de l'ensemble de l'opération et d'envisager éventuellement avec la Mairie des aménagements si cela s'avérait nécessaire.

Dans le courrier envoyé aux riverains mi-mai, dont la Mairie a été destinataire, il est proposé par Dordogne Habitat une rencontre le mercredi 24 juin 2015. Je souhaitais savoir s'il était prévu que des élus participent à cette réunion. A mon avis, et comme je vous l'ai déjà dit à plusieurs reprises, que ce soit en conseil municipal, en réunion d'adjoints ou dans votre bureau, il s'avère plus que nécessaire d'être présent. Je crois que les riverains attendent un geste de votre part et à minima votre présence lors de cette réunion ou d'un autre rendez-vous. Certains de ces riverains ne peuvent pas participer au conseil municipal de ce soir mais ils ont souhaité que j'exprime leur sentiment quant au manque de considération par la municipalité de leurs « souffrances ». Comme je le dis et l'écris depuis que j'ai été saisi de ce dossier, il ne faut pas faire de cette affaire une question politicienne et en tout cas ce n'est clairement pas ma volonté ni celle du groupe que je représente. Je ne crois pas que les propos malheureux parus récemment dans la presse et attribués au 1er adjoint soient faits pour arranger une situation d'incompréhension réciproque. Je vous le demande encore une fois, Monsieur le Maire, que comptez-vous faire pour permettre une arrivée dans les meilleures conditions possibles des futurs locataires des logements en construction ?

En réponse, Monsieur le Maire apporte les précisions suivantes :

La mairie n'a reçu copie que d'une lettre de Dordogne habitat adressée à Madame et Monsieur GUIRAUD.

Je n'ai pas connaissance des courriers des autres riverains, ni des réponses qui ont été faites.

Voici la réponse de Dordogne habitat à Madame et Monsieur GUIRAUD :

[Lecture de la lettre]

Comme vous le voyez, Madame la directrice de Dordogne Habitat sera à Prigonrieux le 24 juin pour, je crois, une visite technique du chantier où je devais être convié, c'est au cours de cette visite qu'elle propose à M. et Mme GUIRAUD de les rencontrer.

A ce jour, je n'ai pas confirmation de ce rendez-vous.

Je suis d'accord avec vous pour dire qu'il ne faut pas « faire de cette affaire une question politique » et pourtant, c'est bien ce que vous faites en alimentant la polémique (je fais au moins référence à ce que vous avez diffusé après la réunion des adjoints) ou vos dires dans mon bureau.

M. GOUBIE intervient pour indiquer, qu'à titre personnel, il n'est pas choqué par la couleur.

Et toujours pour vous paraphraser « je ne crois pas que les propos malheureux parus récemment dans la presse et attribués à Mme. GUIRAUD soient faits pour arranger une situation d'incompréhension réciproque.

Mais je suppose que vous n'avez pas lu ces propos, sinon en toute objectivité vous les auriez évoqués.

Quant au futur locataire, je me ferai un plaisir avec l'ensemble du Conseil Municipal de les accueillir dans notre bonne ville de Prigonrieux et leur présenter tous les avantages qu'il y a à vivre dans une commune aussi paisible et où le bien vivre ensemble doit rester une réalité.

Mme VEYSSIERE souhaite intervenir pour faire part de sa surprise quant à la position de M. GOUBIE compte tenu que son entreprise travaille précisément sur ce chantier.

M. GOUBIE indique que ces propos le choquent car il sait faire la distinction entre sa casquette d'élu et celle d'entrepreneur. Ce n'est pas parce que son entreprise participe à un projet qu'il a la même position en tant qu'élu. Il ajoute que, à titre personnel, ces couleurs ne le choquent pas.

La séance est close à 19 H. 15.

La parole est donnée à la salle.